



# GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 21 MAY 1766.

De MADRID le 21 Avril.

On apprend de *Barcelone* qu'on y avoit affiché quelques Placards par lesquels on annonçoit une révolte qui devoit éclater le 20 de ce mois à trois heures après midi, si l'on ne baïssoit pas le prix de certaines denrées. Quoique le Marquis de la *Mina*, Capitaine Général des Armées du Roi & de la Principauté de *Catalogne*, fût persuadé que cette menace n'avoit aucun fondement réel, il jugea cependant à propos de prendre, à tout événement, les mesures nécessaires pour prévenir cette prétendue sédition ou pour en châtier les auteurs. Les Chefs de

tous les Corps de Métiers se sont assemblés en conséquence, & ont pris une délibération que le Marquis de la *Mina* leur a permis de faire imprimer & afficher. En voici la teneur.

*Avec la permission de Son Excellence le Marquis de la Mina, Capitaine Général de l'Armée & de la Principauté de Catalogne, &c.*

„ Les Corps & Communautés d'Ouvriers & d'Artisans, &c de la Ville de *Barcelone*, voulant continuer de faire éclater les preuves de l'attachement & de la fidélité qu'ils doivent, à si juste titre, au Roi leur Souverain & dont ils ont toujours été animés; désirant aussi d'assurer la tranquillité publique & d'écarter toute espèce de soupçons, que pourroient faire naître sur

sur leurs sentimens & leur conduite certaines mesures qu'on a été obligé de prendre pour prévenir les desseins pernicioeux de quelques mal intentionnés, nationaux ou Etrangers, mais en petit nombre sans doute lesquels ont depuis peu affiché clandestinement des Placards tendans à exciter une sédition & injurieux à plusieurs personnes en place, font sçavoir qu'ils promettent mille écus de récompense à quiconque découvrira l'auteur ou les auteurs de ces Placards ou d'une partie d'eux & donnera des preuves valables & suffisantes de sa déclaration, avec l'assurance de ne jamais révéler ou faire connoître par aucune espèce d'indice le nom du dénonciateur, à qui d'ailleurs on promet sa grace du Roi, dans le cas, où il seroit lui-même complice. „

„ La somme promise sera déposée entre les mains de douze Commissaires que les Corps & Communautés de cette Ville viennent de nommer pour recevoir les déclarations sur les objets dont il s'agit. „

*A BARCELONE le 20 Avril 1766.*

„ Je soussigné, Secrétaire de la Capitainerie Générale de cette Armée & de la Principauté, certifie que Son Excellence a permis aux Communautés de publier le présent Avis & les Assurances y contenues.

Signé, DON MANUEL DE VADILLO. „

*De VERSAILLES le 7 Mai.*

Le Prince de *Bruffremont Listenois*, Lieutenant Général des Armées Navales, a pris congé du Roi, le 4 de ce mois, pour se rendre à *Toulon*, où il va prendre le commandement de l'Escadre que Sa Majesté y fait armer. Il a été présenté au Roi par le Duc de *Praslin*, Ministre & Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Marine.

Le même jour, l'Académie Royale des Sciences présenta à Sa Majesté & à la Famille Royale le Volume de ses Mémoires pour l'année 1763, & les Descriptions des Arts qu'elle a

publiées depuis quelque tems, sçavoir, *l'Art de raffiner le sucre, celui de ratiner les étoffes, & celui de faire les tapis de pied*, par le sieur *Dubamel*: *l'Art du Tanneur*, par le sieur de la *Lande*, & *l'Art du Tonnelier*, par le sieur *Fougeroux*. Le sieur *Pingré*, de l'Académie des Sciences, & le sieur *Messier*, Astronome attaché au Dépôt de la Marine, eurent aussi l'honneur de présenter au Roi une grande Carte Céleste sur laquelle étoient marqués non seulement les lieux où les deux Comètes de 1766 ont été observées, mais encore la route apparente que la seconde de ces deux Comètes doit tenir en sortant des rayons du Soleil, pendant les mois de Mai & de Juin. Cette Carte a été dessinée par le sieur *Messier*, d'après une éphéméride & une théorie de la route de la seconde de ces deux Comètes, que le sieur *Pingré* avoit déduites des observations de cet Astronome.

Dom *Sutil*, Chanoine Régulier de l'Ordre de Prémontré, Prieur-Curé du Château de la Ville de *Château Thierry* & Prédicateur du Roi, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté & à la Famille Royale une Paraphrase du *Cantique d'Exechias*, relative à la mort chrétienne de feu Monseigneur le Dauphin.

*De PARIS le 5 Mai.*

On a reçu les détails suivans par une lettre particulière écrite de l'Inde le 3 Septembre 1765. Le Baron *Law* de *Lauriston*, Commissaire pour le Roi & Commandant Général des Etablissements François aux Indes, a fait avec le Lord *Clive*, Commandant des troupes Angloises dans le *Gange*, une convention particulière suivant laquelle il pourra y avoir dans le Fort de *Chandernagor* cinq Officiers François, quelques Soldats Européens & cent Cipayes; il y a eu des arrangements à peu près semblables pour *Patna*, *Catimbazard* & autres Forts.

Le sieur *Cadet*, ancien Apothicaire-

Major des Armées du Roi & Membre de l'Académie Impériale des Curieux de la Nature, a été nommé, le 23 du mois dernier, par l'Académie Royale des Sciences pour remplir la place vacante dans la Classe de Chimie par la mort du sieur Hellot.

De LONDRES, le 29 Avril.

Le 2. de ce mois, les Communes en Committé sur les moyens de lever le Subside examinèrent le rapport d'un Committé de la Chambre, chargé de reviser les Loix prêtes à expirer, & d'indiquer celles qu'il conviendrait de renouveler; & la Chambre prit à ce sujet les Résolutions suivantes-

I. Que la Cause d'un Acte des 9<sup>me.</sup> & 10<sup>me.</sup> années du Règne du Roi Guillaume III. relative au rabais du Droit à accorder à l'exportation des barres de Cuivre, importées dans ce Royaume, seroit renouvelée.

II. Que partie d'un Acte de la 8<sup>me.</sup> année de George II. qui a rapport à l'encouragement des Manufactures de Soie de ce Royaume, seroit renouvelée.

III. Que partie d'un Acte de la 2<sup>de.</sup> année de George II. qui concerne les Primes à donner sur les Mats, Vergues & Beuprés, le Goudron, la Poix & la Terebenthine du crû de la Manufacture de l'Amérique ou de l'Ecosse, seroit renouvelée.

IV. Qu'un acte de la 5<sup>me.</sup> année du Règne de George II. pour encourager la culture du Caffé dans les Plantations du Roi en Amérique, seroit renouvelé.

V. Qu'un Acte de la 10<sup>me.</sup> année de George II. pour garantir le paiement des Droits payables sur la Toile étrangère à faire des Voiles de Navires, importée dans ce Royaume, seroit renouvelé.

VI. Qu'il seroit permis d'exporter du Charbon de la Grande Bretagne annuellement aux Isles de Guernsey, de Jersey, & d'Alderney, avec exemption du Droit imposé par acte de

la dernière Séance sur le Charbon exporté, & qui en exceptoit uniquement celui pour la Grande Bretagne, l'Irlande, & les Colonies Angloises en Amérique en certaines proportions.

La Chambre ordonna aussi de dresser un Bil sur le rapport du dit Committé, pour renouveler un Acte de la quatrième année du présent Règne pour tolérer l'importation du Sel de l'Europe dans la Province de Quebec.

Mr. Grenville présenta à la Chambre un Bil, qui a pour but de restreindre la saisie des Papiers des Particuliers: On en fit la première lecture; & il fut ordonné de l'imprimer à l'usage des Membres de la Chambre.

Le Chevalier Yonge ayant fait rapport des sentimens du Committé proposé à discuter les Mémoires des Habitans de Westmunster & de ceux du Quartier des Tisserands sur la cherté des Vivres, la Chambre ordonna qu'il fut porté un Bil, pour expliquer, corriger & mettre en vigueur les Loix qui existent contre les Regvatiens & Revendeurs, qui par leurs monopoles sont cause de la cherté.

Le 5. on proposa dans la Chambre d'y porter un Bil, pour supprimer la Jurisdiction sommaire des Commissaires de l'Accise & des Juges de Paix dans tous les cas auxquels une Amende de 500 Liv. St. seroit recouvrable, ou qu'il seroit infligé une punition corporelle, ou rendu une Sentence d'emprisonnement pour des offenses commises contre les dites Loix d'Accise, en rétablissant en pareil cas les Procès par des Jures, & en réglant mieux le Jugement des informations pour des Amendes infligées par les dites Loix. Cette Proposition fut mise à la pluralité des Voix: Il y en eut 95. pour la négative, & seulement 48. pour l'affirmative; ainsi cette affaire, tant désirée du Peuple, n'aura point lieu.

La Chambre examina plusieurs Négocians de cette Ville sur les moyens d'augmenter le Commerce avec l'Amérique, & de rendre de plus en plus utiles les liaisons entre l'Angleterre &

ce Pays-la ; & aujourd'hui ces Négocians ont tenu une Assemblée sur ces objets.

De la HAYE le 9 May.

On voit ici une longue relation des avantages remportés en 1765 contre le Roi de *Candy* par les *Hollandois* sous les ordres du Baron *van Eck*.

Une lettre de *Batavia* du 22 Octobre 1765, en a appris à la Compagnie les particularités suivantes.

„ Pendant la Campagne, qui a commencé à s'ouvrir contre le Roi de *Candea* vers la mi Janvier de cette année, il s'est donné neuf Batailles, dans lesquelles les Ennemis ont été totalement défait. Dès que nos gens eurent gravi les Montagnes inaccessibles & se furent emparés des Fortresses dont elles étoient munies, ils réduisirent la Résidence de *Candea*, chasserent le Roi jusqu'aux Montagnes les plus reculées du Royaume d'*Ova*. du côté de *Batticalo*, & obligèrent la Famille Royale de s'enfuir de *Mandamanoere*, Château dans le Royaume de *Matale* ; tellement que la fierté de la Cour de *Candea* fut tout à coup humiliée, le sang de nos Compatriotes, ci-devant inhumainement répandu, justement vengé, l'honneur & le lustre de la Compagnie non seulement rétablis, mais augmentés dans toute la Partie Occidentale des *Indes*. Néanmoins à peine le brave Gouverneur Baron *van Eck* revint de son Expédition à *Colombo*, qu'il mourut après 10 jours de maladie. La Direction des Affaires d'Etat & de Guerre est confiée à Mrs. *Burnat*, *Féber*, *Maens* & *Angelbeck*. Mr *De'ave Bouwert* étant aussi décédé par les fatigues excessives que lui avoient causées les transports à *Goeneville*, Mr. *Rein*, qui étoit parti pour *Candea*, a eu contre ordre de feu Mr. *van Eck* ; mais à cause des pluies de la saison, il n'est attendu de retour à *Colombo* qu'au mois d'Août ; de sorte que le maniment des Affaires n'est par sur un pied avanta-

geux, d'autant plus que Mr. *Moyaart*, Commandant de *Jassanapatname*, étant déjà avancé en âge, ne pourra que difficilement se rendre à *Colombo*.

Mgr. le Stadhouder a écrit à la Diète de l'Empire la lettre suivante pour lui notifier sa Majorité & son Installation dans le Stadhouderat.

„ Nous GUILLAUME, par la grace „ de Dieu, Prince d'*Orange* & de *Nassau*, &c. &c. Stadhouder-Héréditaire „ Capitaine & Amiral-Général des Provinces-Unies, Chevalier de l'Ordre „ de la *Farretiere*, &c. &c. Salut.

MESSIEURS,

Nous n'avons pu Nous dispenser d'informer Vos Excellences par la Présente qu'étant parvenus à la 18<sup>me</sup>. année de notre âge, Nous sommes entrés en Majorité, non seulement en conséquence du Privilège gracieusement octroyé à notre Sérénissime Maison par feu S. M. Imperiale, mais en vertu d'une semblable Sanction émanée des Etats-Généraux de cette République, & qu'en même tems Nous avons pris en mains sous la Protection-Divine l'Administration de nos Etats-Héréditaires de *Nassau*, ainsi que l'Exercice de nos Dignités comme Stadhouder-Héréditaire, Capitaine & Amiral Général des Provinces-Unies. Or comme Nous avons & aurons toujours fort à cœur de contribuer aux Délibérations & Résultats de la Louable Diète pour l'honneur, le bien-être & l'avantage du *St. Empire-Romain*, Nous ne doutons nullement aussi que vous, Messieurs, ne vous montriez disposés, dans les cas qui se présenteront, à veiller au maintien des Droits & Prérogatives qui Nous appartiennent & à notre Sérénissime Maison, & qu'en cela vous ne Nous donniez des preuves de vos bonnes intentions ; de sorte qu'en toutes occasions Nous vous en témoignions notre reconnaissance, & vous marquions l'estime, l'affection & la bienveillance avec lesquelles Nous sommes, &c. (Signé) Guillaume, Prince d'*Orange* & de *Nassau*.

## SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 21. MAY 1766.

*De Florence le 9 May.*

Leurs Alteffes Royales Mgr. le Grand Duc & Madame la Grande Duchesse font revenus le 2 de ce mois de leur maison de Campagne de l'*Appoggi* dans cette ville.

Le même jour le Chevalier *Bertelet*, Consul de France à Livourne, en vint ici pour y complimenter LL. AA. R. au nom de S. M. T. Chretienne à l'occasion des Fiançailles de S. A. R. Mgr. l'Archiduc *Ferdinand* avec Marie Richarde Beatrix Princesse hereditaire d'*Est*. Le Comte de *Wilzeck*, Chambellan de L. L. M. M. I. & R. A. est venu donner part de cet événement à nos Augustes Maitres.

Lundi 5 jour anniversaire de la naissance de Mgr. le Grand Duc, qui est entré dans sa vingtième année, la Cour a été en grand Gala. L. L. A. A. R. ont donné leur main à baiser à la principale Noblesse. Il y a eu grand diner public, pendant lequel il y a eu une musique instrumentale superbe & après l'appartement, qui s'est tenu le soir, L. L. A. A. R. se font rendus au Theatre de la rué del *Cocomero*, où il y avoit une magnifique illumination.

Le Marquis de *Corsi* Chevalier de *Multhz* & Chambellan de L. L. M. M. I. & R. A. attaché au service de L. L. A. A. R. est parti le 6 pour *Milan* afin d'y complimenter de leur part la Princesse Marie Beatrix d'*Est*.

*De COPENHAGUE le 2 May.*

Le 29 du mois dernier, le Roi, accompagné de son Grand Chambellan & de plusieurs autres Seigneurs de la Cour, alla visiter les ouvrages de la Citadelle de *Frédérichsbaven*. Sa Majesté en entrant & en sortant fut saluée par une décharge de toute l'Artillerie de cette Forteresse.

*De HAMBOURG le 12 May.*

Suivant les lettres de *Stockholm* du 25 Avril la cherté des vivres devient de jour en jour plus considérable en cette ville; pour soulager le peuple, le Comité secret a supplié très-humblement le Roi d'ordonner que l'on tirat des Magasins Royaux 500 tonnes de bon grain de la dernière recolte, & que le Magistrat fut chargé d'en faire la distribution aux habitans qui en ont le plus besoin, par portions de 16 à 32 livres, selon qu'il est d'usage. On leur livrera ce bled à un prix raisonnable, tel cependant que la Couronne n'y perde rien. Les Membres du Comité secret ne pourront pas l'avoir à un plus bas prix que celui auquel il aura été fixé pour le public.

Sui-

Suivant les mêmes lettres le Comitté Secret a été instruit par des rapports lui faits, que le Commerce du fer & d'autres marchandises souffroit beaucoup des droits de sortie, qui suivant la nouvelle ordonnance devoient être payés en plaques de cuivre monnoyées ou en espèces d'argent qu'on ne pouvoit se procurer en suffisante quantité, & là dessus il a très humblement conseillé au Roi d'ordonner au college du commerce & à la Direction générale de la Douane d'informer les commerçans qu'au cas que les susdites espèces leur manquaissent, ils pourroient à de certaines conditions payer en Billets de change.

De BERLIN le 6 May.

Hier, le Roi revint ici dans la matinée de *Potsdam*, accompagné du Prince *Héri de Prusse*, du Prince *Ferdinand de Brunswick*, ainsi que de plusieurs Officiers Généraux. Sa Majesté passa en revue près de la porte de *Halle* les Gardes du corps, les Gens d'armes, le Régiment de *Zietzen*, hussards, avec ceux du Prince *Frédéric de Brunwic*, du Comte de *Lottum* & de *Puttkammer*, infanterie, dont elle parut extrêmement satisfaite. Après la revue le Roi se rendit au Château, où il y eut grand diner, à l'issue duquel S. M. alla visiter les nouvelles Cafernes qu'elle fait construire.

Aujourd'hui dans la matinée quatre autres Régimens d'Infanterie ont passé en revue devant Sa Majesté.

De FRANCFORT le 13 My.

L'Empereur ayant chargé le Comte de *Pergen*, Ministre accrédité de Leurs Majestés Imp. & R. A. auprès de plusieurs Cours Electorales, & Commandeur de l'Ordre de *Saint-Etienne*, de recevoir du Magistrat & de la Bourgeoisie de cette Ville le Serment de fidélité, ce Ministre y fit hier son Entrée publique au bruit de l'Artillerie de nos Remparts & de la Mousqueterie des Bourgeois qui, leurs drapeaux à leur tête, formoient une double haye depuis la porte d'entrée jusqu'à l'hôtel où il est allé descendre. Une Députation de notre vénérable Magistrat étoit allée le recevoir à une demie lieue de la Ville. Demain S. Exc. exécutera la Commission, dont elle est chargée.

---

On trouve chez J. T. de *Trattner*, Libraire & Imprimeur de la Cour dans sa Librairie au *Kohlmarkt*.

Nähere Beleuchtung derjenigen Scheingründen, so in denen bishero in Betreff der Osnabrückischen Sach herausgekommenen Chur Braunschweigischen Schriften, unter denen Titlen: Kurze und vorläufige Abfertigung der sowohl in facto irrigen, als in jure höchst-unbegründeten Vorlegung &c. dann kurze Anzeig der Gründe, worauf die von Sr. Königl. Majest. von Grosbritannien genommene Maasregeln gebauet seynd, und Widerlegung der von dem Dom Capitul zu Osnabruck herausgegebenen Prüfung des Chur Braunschweigischen pro memoria &c. vorgebracht worden, fol. 1766. à 54 kr.

Dasselbe auf gros Schreib-Papier. à 1 fl. 8 kr.

Herrn von S\*\*\* Schreiben an einen Freund in Klagenfurt über die Herabsetzung der Interesse. à 12 kr.